

Le directeur de l'école des profs était-il « tyrannique » ?

L'ancien directeur de l'Espé, l'école du professorat basée à l'université de Caen, est jugé pour harcèlement moral et sexuel. Son procès se poursuit ce mercredi.

Stanislas Hommet, 49 ans, est descendu de son piédestal. Les faits de harcèlement qui lui sont reprochés remontent à la période 2010-2016. La sanction professionnelle est déjà tombée : l'ancien directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (Espé), sur le site de l'université de Caen, a été radié de l'Éducation nationale en 2018. En attendant le résultat de son recours, il exerce, à son compte, comme conseiller pédagogique, hors de la Normandie.

Hier, il a dû s'expliquer devant la justice pénale. L'ancienneté des faits n'enlève rien au ressentiment des douze victimes présumées (enseignants, administratifs et étudiantes) qui se sont succédé à la barre du tribunal judiciaire de Caen. « **J'ai été humiliée, poussée à bout** », confie une ancienne responsable de la communication à l'IUFM (devenu Espé). Au bord des larmes, elle raconte sa mise à l'écart, son désœuvrement progressif...

Stanislas Hommet, ancien professeur d'histoire-géographie parvenu à de hautes responsabilités, doit gérer, en 2013, la petite révolution qui secoue les ex-IUFM. « **La mise en place d'une nouvelle politique ne pouvait se faire sans dégâts périphériques** », estime Me Aline Lebreton, son avocate, qui plaidera la relaxe.

« Je reconnais des maladroites »

Parmi les « dommages collatéraux », le *burn-out* de cette jeune responsable administrative de 31 ans. « **Il m'a détruite professionnellement, soupire-t-elle. Mon état de stress était permanent. Avec mon mari, on se sentait épiés, jusque dans notre logement de fonction, sur le campus.** » À une autre plaignante, dont le conjoint est d'origine africaine, il reproche de faire du bruit, alors que son appartement jouxte le sien. « **Il a prétendu que mon mari jouait du tam-tam toutes les nuits, se souvient, encore interloquée, la quinquagénaire. Or, nous n'avons pas de djembé...** »

Mis en cause pour son « **management tyrannique** » de directeur omnipotent, ayant un regard sur tout, Stanislas Hommet répond calmement à des plaignants, encore bouleversés et à fleur de peau. Mais sans rien céder sur la notion de harcèlement qu'il conteste. « **Je reconnais des maladresses, des propos déplacés. J'en suis profondément désolé.** »

Ce côté bulldozer, son avocate le met sur le compte de la pression que son client subissait de la part de sa hiérarchie. Le directeur, qui avait pourtant l'oreille de Vincent Peillon, le ministre de l'Éducation de l'époque, cultivait-il un complexe d'infériorité ? « **Le système Hommet repose sur la manipulation, le chantage et la peur**, explique une enseignante, maître de conférences. **Mon arrivée à l'université de Caen le dérangeait, car il préfère s'entourer de gens moins diplômés que lui.** »

Le harcèlement sexuel est évoqué. Une ancienne étudiante égrène un flot de mails qui, sans être explicites, sont d'une familiarité qui n'a pas lieu d'être entre un directeur et son élève. « **Ces propos tendancieux constituent une faute morale**, admet Stanislas Hommet. **J'en ai plus que honte. Mais mon intention n'était pas d'avoir une relation.** » Son procès se poursuit, ce mercredi, avec le réquisitoire et les plaidoiries.

Benoit LE BRETON.



Le palais de justice, siège du tribunal judiciaire de Caen. Ouest-France